



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle multifonctionnelle au 290, rue Principale, le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Monsieur Veillette, maire, motive l'absence de madame Catherine Bourget qui est absente pour des raisons de santé.

1. Adoption de l'ordre du jour

2021-12-01

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
3. Correspondance
4. Information sur les dossiers en cours
5. Rapport d'activité par les élus
6. Présentation des comptes
7. Période de questions sur les comptes présentés
8. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2021
9. Affectation de revenus reportés – Fonds des redevances de carrières et sablières
10. Nomination d'un représentant municipal et d'un responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse pour l'année 2021
11. Dépôt des rapports d'audit concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 et de l'adoption du budget 2021
12. Demande de l'AFEAS Saint-Narcisse pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes
13. Service des Incendies et Premiers Répondants, approbation de la liste des effectifs
14. Mandat pour l'entretien de la patinoire - saison 2021-2022
15. Mandat à la compagnie Le Groupe Déziel inc. pour l'achat d'une benne U COMBO de 15 pieds
16. Mandat à la compagnie Martin & Lévesque inc. pour la fourniture de gilets pour le service incendie
17. Mandat à la compagnie 1200 degrés pour la fourniture d'équipements pour notre nouveau camion autopompe servant à combattre les incendies
18. Arrangements de taxes municipales et de la facturation diverse
19. Contrat de service avec la firme Adaptation 04
20. Permission de voirie pour d'éventuels travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports pour l'année 2022
21. Contrat d'entretien des édifices municipaux année 2022- monsieur Jean-Yves Rousseau
22. Renouvellement de l'entente de partenariat pour point de dépôt officiel entre la municipalité de Saint-Narcisse et l'association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec)
23. Vœux du temps des Fêtes, offre publicitaire du Bulletin des Chenaux
24. Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance entre la municipalité et Le Club agroenvironnemental LAVI-EAU-CHAMP
25. Appui au projet de mise en valeur de la rivière Batiscan, secteur embouchure
26. Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes
27. Adoption du second projet de règlement numéro 2021-10-571 modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 visant à modifier l'article 8.2 concernant les bâtiments accessoires



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

28. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-12-572 décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2022 et les conditions de perception
29. Varia
30. Deuxième période de questions
31. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 16 novembre 2021 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-12-02

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, est adopté comme rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

3. Correspondance

- De monsieur Jean-françois Provencal, C.D., Lieutenant-colonel (retraité), nous sollicitant à soumettre des candidatures dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques, afin que soit décernée la Médaille du lieutenant-gouverneur à des aînés de notre région.
- De monsieur Jocelyn Régis, conseiller en développement entrepreneurial de la MRC des Chenaux nous informant que la Communauté entrepreneuriale des Chenaux et ses partenaires dans le cadre de la Tournée Prestige 2021, souligne les efforts de 10 entreprises qui se sont démarquées au cours de la pandémie. Ces honneurs attribués viennent gratifier les entreprises et entrepreneurs qui ont su être créatifs, innovants et qui ont travaillé d'arrache-pied. À Saint-Narcisse, les propriétaires des Entreprises JPG Bergeron et Garage Trudel, Annie Domaine et Éric Guay sont les récipiendaires de la tournée Prestige 2021-présentée par Desjardins, grâce à plusieurs gestes de solidarité, de courage et de résilience, notamment suite à l'incendie qui a détruit la totalité du Garage Jean Trudel inc.
- De monsieur François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice-Champlain, félicitant monsieur Guy Veillette, maire, pour sa réélection et qui souhaite continuer sa fructueuse collaboration afin de faire grandir notre région.
- De madame Jacqueline Bergeron, présidente de l'AQDR des Chenaux, félicitant monsieur Guy Veillette, maire, pour sa réélection et qui souhaite le rencontrer prochainement ainsi que les personnes responsables de la politique Municipalité amie des aînés (MADA), afin d'échanger sur la réalité des personnes âgées et la possibilité de contribuer aux objectifs de la politique MADA à Saint-Narcisse.
- De monsieur Christian Blanchette, recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui félicite monsieur Guy Veillette, maire pour sa réélection et que cette réélection a été ajoutée à la vitrine des diplômés puisque monsieur Veillette, est diplômé de cette université.
- De messieurs Luc Galvani, directeur général et Denis Boudreault, président du conseil d'administration, du Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy, félicitant les membres du conseil pour leur élection et qu'ils souhaitent poursuivre notre bonne collaboration afin de relever les défis du réseau de l'éducation.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

- De madame Émilie Bolduc, conseillère en communication de l'UPA Mauricie, nous sollicitant pour un partenariat financier dans le cadre de la soirée Gens de Terres & Saveurs qui se tiendra le 21 avril 2022 à Trois-Rivières.
- De madame Marie-Christine Brière, présidente de l'UPA des Chenaux, sollicitant notre appui pour prévenir les risques de décès associés au gaz toxique dans les espaces clos, notamment les silos et fosses à purin. L'UPA aimerait avoir la possibilité de demander aux pompiers de venir mesurer la concentration d'un plus grand spectre de gaz potentiellement mortels avant d'entrer en espace clos.

4. Information sur les dossiers en cours

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Le directeur général informe l'assemblée que chacun des membres du conseil a complété et lui a remis son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires, tels que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels formulaires sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

Signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- Volet Entretien des routes locales, dossier numéro 2021-37240-04-0036

Le 16 novembre 2021, monsieur Nikolas Ducharme, sous-ministre adjoint aux services à la gestion, nous a transmis la convention d'aide financière signée par les parties concernant l'attribution par le ministre, d'une aide financière maximale de 255 826 \$, pour l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2.

Hydro-Québec, avis de démantèlement des lignes 671 et 672 à 69 KV entre Saint-Tite et Shawinigan

Madame Aurée Vaillancourt, agr M.Env., conseillère en environnement et indemnisation chez Hydro-Québec, nous informe que des travaux visant le retrait des lignes 671 et 672, soit près de 32 kilomètres de lignes sur portiques de bois qui traversent plusieurs municipalités seront réalisés.

Dossier numéro 432141, concernant un droit acquis

Madame France Gervais, notaire, au nom de monsieur Jacques Piché et madame Louise Roberge, nous informe qu'une demande à la CPTAQ a été faite afin que cette dernière fournisse un document attestant que le camp était existant lors de la mise en vigueur de la Loi et que personne ne pourrait obliger les acheteurs éventuels à démolir le camp.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), orientation préliminaire, dossier numéro 431952

La Commission nous informe qu'elle devrait refuser la demande de monsieur Jean Bernier, puisque la partie du lot visé dispose d'une bonne possibilité d'utilisation à des fins agricoles. Le fait d'accepter la présente demande aurait pour effet d'amputer une superficie supportant un bâtiment agricole adjacent à un champ en culture affectant ainsi l'homogénéité de la propriété agricole, et ce, afin d'agrandir un emplacement résidentiel bien au-delà de l'aire de droit acquis maximale reconnue.

Commission municipale du Québec, audit de conformité

Madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification, nous a transmis la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Selon la nature du ou des cas de non-conformités observés, un plan d'action visant à ce que la municipalité se conforme à l'encadrement légal applicable devra être réalisé, et ce, en prévision de l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 et de l'adoption du budget 2022.



Projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)

Monsieur Stéphane Comtois, directeur général, d'Énercycle, nous informe de l'adoption du projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles (CGMR), par les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que par les MRC des Chenaux, Mékinac et de Maskinongé. Le projet peut être consulté au bureau de la municipalité et des séances de consultations publiques sont accessibles sur le site internet www.enercycle.ca.

5. Rapport d'activité par les élus

Depuis la séance régulière du 15 novembre 2021, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

6. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de novembre 2021, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente rencontre.

7. Période de questions sur les comptes présentés

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser des questions en regard des comptes payés et à payer à approuver.

8. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2021

2021-12-03

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE les comptes payés et à payer du mois de novembre 2021 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

9. Affectation de revenus reportés – Fonds des redevances de carrières et sablières

CONSIDÉRANT qu'un fond des redevances de carrières sablières a été créé afin de conserver des sommes à redistribuer sur le réseau routier emprunté par les camions qui effectuent le transport de la pierre ou du sable;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit entreprendre au courant de la nouvelle année la reconstruction d'un ponceau situé sur la rue de l'Église qui est un axe routier emprunté par les camions qui effectue le transport de sable et de pierre;

CONSIDÉRANT que les coûts de reconstruction du ponceau sont évalués à environ 60 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire affecter un montant de 22 911,26 \$, provenant du fonds des redevances des carrières et sablières pour la réalisation de ses travaux en 2022.

2021-12-04

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyée par madame Kim Mongrain
Et résolu

QUE le conseil affecte un montant de 22 911,26 \$ du compte numéro 55 16010 000 pour défrayer une partie du coût des travaux reconstruction d'un ponceau situé sur la rue de l'Église en 2022.

Adoptée à l'unanimité.



10. Nomination d'un représentant municipal et d'un responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse pour l'année 2021

CONSIDÉRANT la convention intervenue entre notre municipalité et le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (C.Q.L.M.);

CONSIDÉRANT que notre municipalité doit nommer deux délégués pour nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), dont l'un est désigné comme représentant du conseil et l'autre comme responsable de la bibliothèque.

2021-12-05

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Catherine Bourget, conseillère au siège numéro 1 de la municipalité de Saint-Narcisse, comme représentante du conseil auprès du Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et madame Louise Martineau, responsable de la bibliothèque municipale, pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

11. Dépôt des rapports d'audit concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 et de l'adoption du budget 2021

CONSIDÉRANT la réception de deux rapports d'audit de conformité par la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 et de l'adoption du budget 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de ces deux rapports d'audit.

2021-12-06

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse officialise, séance tenante, le dépôt du rapport de la vice-présidente à la vérification concernant l'audit de conformité du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 et de l'adoption du budget 2021.

Adoptée à l'unanimité.

12. Demande de l'AFEAS Saint-Narcisse pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes

CONSIDÉRANT la demande de madame Solange Jobin, trésorière de l'AFEAS Saint-Narcisse, afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur traditionnel souper annuel des Fêtes qui se tiendra à la salle municipale en décembre prochain;

CONSIDÉRANT la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale.

2021-12-07

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE le conseil acquiesce à la demande de l'AFEAS de Saint-Narcisse, en offrant le vin d'honneur pour leur souper des Fêtes se tenant au cours du présent mois.

Adoptée à l'unanimité.



13. Service des Incendies et Premiers Répondants, approbation de la liste des effectifs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des pompiers volontaires et des premiers répondants annuellement.

2021-12-08

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil approuve la nouvelle liste des pompiers volontaires et premiers répondants 2022 comme suit :

**SERVICE INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS
SAINT-NARCISSE
2022**

NOM DES POMPIERS	QUALIFICATION POMPIERS	TITRE
GERVAIS GUY	PR - premier répondant	Chef Pompier
POTVIN YVON	PR - premier répondant	Directeur ad.
BEAUDOIN CHRISTIAN		Officier
ADAM JACQUES		Pompier
COSSETTE JACQUES		Pompier
DÉSILETS MAURICE		Pompier
DUBÉ MARCO		Pompier
DUBREUIL DOMINIC		Pompier
DUBREUIL ÉRIC		Pompier
GÉLINAS FÉLIX		Pompier
PAQUETTE MARIO	PR - premier répondant	Pompier
THIFFAULT LOUIS		Pompier

Adoptée à l'unanimité.

14. Mandat pour l'entretien de la patinoire - saison 2021-2022

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la municipalité donne un contrat pour l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace;

CONSIDÉRANT que monsieur André Ayotte effectue cet entretien depuis plusieurs années, mais qu'il n'est plus en mesure d'effectuer ce travail pour la prochaine année et les années subséquentes;

CONSIDÉRANT que monsieur Ayotte accordera de son temps pour aider le nouveau responsable de l'entretien de la patinoire à démarrer la patinoire pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'un don de 500 \$ serait offert à monsieur André Ayotte pour son support au démarrage de la patinoire;

CONSIDÉRANT que le nouveau responsable de la patinoire est monsieur David Magny, lequel sera rémunéré au taux de l'échelle salariale 2021-2022 à la classe 5, échelon 1.

2021-12-09

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

QUE le conseil accorde un montant forfaitaire de 500 \$, à monsieur André Ayotte, pour son aide au démarrage de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2021-2022.

QUE le conseil embauche monsieur David Magny à titre de responsable de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2021-2022.

QUE la rémunération de monsieur David Magny, responsable de la patinoire et de l'anneau de glace soit au taux de l'échelle salariale 2021-2022 à la classe 5.

Adoptée à l'unanimité.

15. Mandat à la compagnie Le Groupe Déziel inc. pour l'achat d'une benne U COMBO de 15 pieds

CONSIDÉRANT la désuétude de notre benne installée sur notre camion servant aux travaux de voirie et au déneigement;

CONSIDÉRANT qu'aucune réparation ne peut être envisagée pour prolonger la vie utile de la benne U COMBO;

CONSIDÉRANT que la compagnie Le Groupe Déziel inc. est en mesure de nous fournir ce type d'équipement afin de remplacer la benne en place;

CONSIDÉRANT qu'une soumission au montant de 41 376.35 \$, taxes incluses, nous a été soumise pour la fourniture d'une benne U COMBO et toutes les composantes nécessaires pour son installation et son utilisation.

2021-12-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Le Groupe Déziel inc. pour la fourniture d'une benne U COMBO de 15 pieds au montant de 41 376,35 \$, taxes incluses, tel que spécifié dans le document de soumission numéro 23096, daté du 4 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

16. Mandat à la compagnie Martin & Lévesque inc. pour la fourniture de gilets pour le service incendie

CONSIDÉRANT la demande de notre service incendie afin que nos pompiers puissent se procurer des chandails à manches courtes avec broderie;

CONSIDÉRANT que ce chandail remplacerait le port de la cravate;

CONSIDÉRANT que la compagnie Martin & Lévesque inc. nous fournit un prix de 367.70 \$, taxes en sus, pour la fourniture de 15 chandails à manches courtes.

2021-12-11

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission datée du 3 novembre 2021 de la compagnie Martin & Lévesque inc. pour la fourniture de 15 chandails à manches courtes au montant de 367.70 \$, taxes en sus, pour notre service incendie.

Adoptée à l'unanimité.



17. Mandat à la compagnie 1200 degrés pour la fourniture d'équipements pour notre nouveau camion autopompe servant à combattre les incendies

CONSIDÉRANT que nous avons acquis un nouveau camion autopompe servant à combattre les incendies;

CONSIDÉRANT que certains achats d'équipements doivent être réalisés afin que le camion autopompe soit en mesure de combattre correctement un incendie;

CONSIDÉRANT que la compagnie 1200 degrés nous a fourni une soumission au montant de 2 761.02 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tuyau de succion de 4 pouces par 10 pieds, une crépine de fond de 4 pouces et jet siphon ainsi qu'un adaptateur de 4 pouces storz par 4 pouces mâle.

2021-12-12

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission et entérine l'achat auprès de la compagnie 1200 degrés de l'équipement incendie comme qu'indiqué sur le document de soumission numéro SC2009271, datée du 29 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

18. Arrérages de taxes municipales et de la facturation diverse

CONSIDÉRANT le dépôt, séance tenante, de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse par le directeur général, lequel état est dressé en date du 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil peut mandater le directeur général pour procéder à la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales.

2021-12-13

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le conseil approuve l'état des arrérages de taxes municipales et de la facturation diverse en date du 30 novembre 2021, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales.

QUE le conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages à la MRC des Chenaux si, à la date limite pour la transmission des dossiers, lesdites taxes pour les années 2019 et 2020 n'ont pas été entièrement payées ou qu'à tout le moins, les contribuables concernés n'ont pas déposé le montant dû même s'il s'agit de chèques postdatés, cette façon de faire n'étant valable que pour les arrérages 2020, le paiement des arrérages 2019 et avant devant être encaissé pour éviter le transfert à la procédure de la vente par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

19. Contrat de service avec la firme Adaptation 04

CONSIDÉRANT que la Régie du bâtiment du Québec exige que les propriétaires de plates-formes élévatoires détiennent un contrat d'entretien avec un fournisseur autorisé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son appareil élévateur public ;

CONSIDÉRANT que la firme Adaptation 04 a les compétences pour réaliser l'inspection de notre plate-forme élévatoire ;

CONSIDÉRANT que ce contrat d'inspection couvre deux visites par année, mais ne comprend pas les pièces ni les appels de service entre les visites d'inspection.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

2021-12-14

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil reconduit le contrat d'inspection de la firme Adaptation 04 pour l'inspection de notre plate-forme élévatrice au montant de 620 \$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement à raison de deux visites au courant de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

20. Permission de voirie pour d'éventuels travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse peut effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) sur le réseau routier de notre territoire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que ces travaux pourront être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse doit obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'une permission de voirie ou un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports.

2021-12-15

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux, dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$), puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ou du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

21. Contrat d'entretien des édifices municipaux année 2022- monsieur Jean-Yves Rousseau

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Yves Rousseau, entrepreneur en entretien ménager, a manifesté son intérêt pour poursuivre son travail d'entretien des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT l'entretien et le déneigement supplémentaire requis pour la location de locaux à l'école Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que monsieur Rousseau répond sporadiquement à des appels de notre centrale d'alarme;

CONSIDÉRANT la diminution de la charge de travail due à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre Stéphane Bourassa, directeur général et Monsieur Rousseau concernant le renouvellement du contrat de ce dernier, lequel couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

2021-12-16

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse renouvelle le contrat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour l'entretien des édifices municipaux, conformément au devis technique des tâches consigné au dossier de l'entretien ménager et signé par les parties.

QUE le contrat d'entretien ménager soit renouvelé pour la somme de 26 293,55 \$, taxes incluses, aucune augmentation par rapport au contrat de l'année 2021, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

QUE le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'entretien ménager avec monsieur Jean-Yves Rousseau.

Adoptée à l'unanimité.

22. Renouvellement de l'entente de partenariat pour point de dépôt officiel entre la municipalité de Saint-Narcisse et l'association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir à ses citoyens la possibilité de se départir de leurs vieux appareils électroniques;

CONSIDÉRANT que ce service est offert gratuitement;

CONSIDÉRANT que le point de dépôt est situé au garage municipal et que la municipalité recevra un montant de 155 \$/tonne, de la part de ARPE-Québec pour la récupération des produits électroniques;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être signé entre la municipalité ARPE-Québec.

2021-12-17

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et ARPE-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

23. Vœux du temps des Fêtes, offre publicitaire du Bulletin des Chenaux

CONSIDÉRANT l'offre reçue du Bulletin des Chenaux afin que la municipalité achète 1/8 de page, 1/4 de page ou une page complète publicitaire pour offrir ses vœux et souhaits pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT que l'offre du Bulletin des Chenaux est de 225 \$ pour 1/4 de page couleur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de donner suite à l'offre du Bulletin des Chenaux.

2021-12-18

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil participe à la publication des vœux du temps des fêtes dans le cahier spécial du Bulletin des Chenaux pour un montant de 225 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

24. Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance entre la municipalité et Le Club agroenvironnemental LAVI-EAU-CHAMP

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse possède plusieurs locaux à louer à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que Le Club agroenvironnemental LAVI-EAU-CHAMP a besoin de locaux et souhaite renouveler son contrat;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse et Le Club agroenvironnemental LAVI-EAU-CHAMP doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021 il n'y a pas eu d'augmentation du coût du loyer, mais que pour l'année 2022 une augmentation de **2%** est appliquée;

CONSIDÉRANT que les coûts pour la location de deux locaux et d'un bureau dont la superficie totale est de 1 382 pieds carrés ont été fixés à **1 121,97 \$**, taxes en sus, par mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

2021-12-19

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE le conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

Adoptée à l'unanimité.

25. Appui au projet de mise en valeur de la rivière Batiscan, secteur embouchure

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui au projet de mise en valeur de la rivière Batiscan, secteur embouchure, présenté par la SAMBBA;

CONSIDÉRANT que le projet vise à mettre en valeur le potentiel récréotouristique de la rivière par la pêche sportive et les sports à rames;

CONSIDÉRANT que la mise en ligne d'une carte interactive que la population pourra consulter pour connaître les espèces qui s'y trouve et à pêcher;

CONSIDÉRANT que ce projet aidera la population à connaître davantage les petits coins de paradis et les activités que nous avons à proximité.

2021-12-20

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse appui la SAMBBA dans son projet de mise en valeur de la rivière Batiscan, secteur embouchure et souhaite sa réalisation.

Adoptée à l'unanimité.

26. Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports nous verse une compensation de 255 826 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes.

2021-12-21

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

QUE la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales comme indiqué au Rapport financier 2020 redéposé le ou vers le 9 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

27. Adoption du second projet de règlement numéro 2021-10-571 modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 visant à modifier l'article 8.2 concernant les bâtiments accessoires

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 29 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 29 octobre 2021 annonçant la consultation écrite concernant le Règlement 2021-10-571, en remplacement d'une assemblée publique de consultation, et ce, afin d'éviter le déplacement de citoyens conformément au décret 291-2021 en date du 24 mars 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que la période de consultation écrite s'est tenue du 30 octobre au 14 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'absence de commentaires;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

2021-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu:

QUE le conseil adopte le Second projet de Règlement 2021-10-571 modifiant le règlement de zonage # 2009-05-438 visant à modifier l'article 8.2 concernant les bâtiments accessoires.

Adoptée à l'unanimité.

28. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-12-572 décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2022 et les conditions de perception

AVIS DE MOTION Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6, à l'effet que le Règlement 2021-12-572 décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2022 et les conditions de perception sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- L'imposition des taxes pour tous les immeubles, tarification pour les ordures et le recyclage, l'aqueduc, l'assainissement, la vidange des boues, etc., fixant les taux d'intérêt et de la pénalité, les frais d'administration pour les sommes dues à la municipalité, pour l'année financière 2022 ainsi que les modalités de paiement.

Une copie du projet de Règlement 2021-12-572 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

29. Varia

Aucun point n'est ajouté.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

30. Deuxième période de questions

Monsieur René Veillette s'interroge sur la possibilité que la municipalité prolonge son réseau d'aqueduc pour desservir tous les citoyens non desservis.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

31. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2021-12-23

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

De clore l'assemblée à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée